



UDAF
Conférence des Evêques de France
Monsieur le Cal André Vingt-Trois
58, av de Breteuil
75007 Paris France
Télécopie: 01.73.72.97.22

Copie: Monseigneur Ventura
Copie: Monseigneur Pozzo

LETTRE OUVERTE AU CARDINAL ANDRE VINGT-TROIS PRESIDENT DE LA CONFERENCE DES EVEQUES DE FRANCE

Courville sur Eure le 4 novembre 2009,

Votre Eminence,

Notre Fédération tente de travailler à l'unité de toute l'Eglise, comme l'a demandé le St Père lors de sa visite en France, car "personne n'est de trop dans l'Eglise..."

C'est avec une vive émotion et une réelle surprise, que nous avons appris les propos qui auraient été tenus par Monseigneur Gueneley, Evêque de Langres.

Le 23 août 2009, Monseigneur Gueneley a célébré la messe à Joinville.

Sur le parvis à la sortie de la messe, lors d'une distribution de tracts pour une enquête concernant le Motu Proprio " SUMMORUM PONTIFICUM ", un groupe de fidèles aurait eu comme réponse, de la part de Monseigneur Gueneley, à la demande d'application du Motu Proprio: " **Monseigneur Centène, on l'a fait plier. Monseigneur Aillet, on lui donne trois ans. Après, nous verrons. Dominique Rey, son diocèse finira par couler !!!** "

C'est pourquoi, nous vous invitons à vous exprimer au nom de la Conférence des Evêques de France sur les propos qui auraient été tenus, afin que les fidèles puissent comprendre, et ne pas se faire de fausses idées sur les intentions et directives prises par l'Episcopat Français.

Cependant, plusieurs questions nous viennent à l'esprit:

Pouvez-vous confirmer ces propos ?

Par ailleurs, qu'aurait voulu dire Monseigneur Gueneley par l'expression de "**on** l'a fait plier " et à qui se rapporterait le "**on**" ?

On peut s'interroger sur les raisons pour lesquelles, ce groupe de fidèles n'obtient pas satisfaction dans sa demande d'application du Motu Proprio, alors qu'il n'y a pas d'autorisation à demander et que cela doit être mis en place naturellement dans la charité et la communion de toute l'Eglise ?

Dans le cas où le Clergé local et Monseigneur Gueneley ne sont pas formés à cette liturgie, pourquoi n'est il pas fait appel à un prêtre extérieur au diocèse faisant partie des différents instituts et fraternités reconnus par le Saint Siège, pour célébrer la messe selon la forme extraordinaire de l'unique rite Romain, comme le prévoit le Motu Proprio ?

En conclusion, d'une façon plus générale, il apparaît que la situation de Langres n'est pas isolée.

C'est une situation habituelle, que rencontrent régulièrement les fidèles de France dans près de 10 diocèses.

Qu'envisagez-vous, votre Eminence, pour faire appliquer les demandes du St Père au niveau national, et rassurer tous les fidèles de France qui attendent beaucoup de votre charité ?

Notre Fédération se met à votre disposition pour envoyer un signal fort, concernant la position de la Conférence des Evêques de France à ce sujet.

Dans l'attente de vous lire,

Veillez croire, Votre Eminence, en l'assurance de notre filial respect, et soyez assuré de nos plus ferventes prières pour les charges qui vous incombent.

Marc ERHARD
Président de la Fédération St Gélase – Ste Apolline